



▲ Jean-Michel Dubernard, président de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales

DEUXIÈME DÉBAT PARLEMENTAIRE LE PLUS LONG DEPUIS LA FONDATION DE LA V^e RÉPUBLIQUE, AVEC PLUS DE 150 HEURES DANS L'HÉMICYCLE, LE DÉBAT SUR LES RETRAITES RESTERA COMME L'ÉVÉNEMENT LE PLUS FORT DE L'ANNÉE 2003 AU PALAIS BOURBON. PAR L'IMPORTANCE DE LA MATIÈRE TRAITÉE. PAR L'ATTENTE QUI A PRÉCÉDÉ LA PRÉSENTATION DE LA RÉFORME. PAR LA FAÇON EXEMPLAIRE, AUSSI, DONT IL S'EST DÉROULÉ. SUR UN SUJET QUI TOUCHE DIRECTEMENT L'AVENIR DE CHACUN, LES DÉPUTÉS ONT PU DISPOSER DU TEMPS NÉCESSAIRE AU DIALOGUE, À LA CONFRONTATION DES IDÉES, À L'AMENDEMENT.

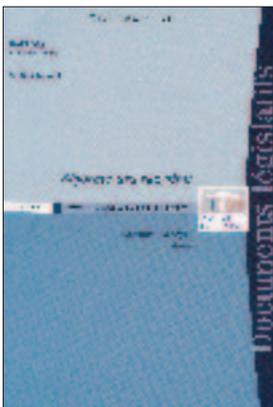
Retraites : l'avenir s'écrit à l'Assemblée nationale

La répartition consolidée,

les retraites modestes revalorisées

Dès le début de l'examen d'un projet de loi qualifié par le rapporteur Bernard Accoyer d'« une des plus importantes réformes de notre système de protection sociale depuis sa création en 1945 par le général de Gaulle », les députés ont réaffirmé le choix d'un système de retraite par répartition. Soucieux de concilier les impératifs économiques et l'aspiration légitime des citoyens à une retraite suffisante et garantie, ils ont notamment décidé de porter la durée d'assurance, pour obtenir une pension à taux plein, à 41 ans en 2012 puis à 42 ans en 2020. Sensibles à

la situation difficile des Français les plus modestes, au chômage anormalement élevé des plus de cinquante ans ainsi qu'à la situation particulière des mères de famille, les députés ont adopté de nombreux amendements portant à 85% du SMIC le taux minimal de la pension à taux plein, instituant la création d'une conférence tripartite Etat - Patronat - Syndicats pour examiner les problématiques liées à l'emploi des personnes de plus de 50 ans, majorant la durée d'assurance des mères de familles et des parents de handicapés.



Faits & Perspectives

Le débat sur les retraites a duré **156 heures et 52 minutes**, dont 21 heures et 19 minutes pour la discussion générale et 135 heures 33 minutes pour l'examen des articles.

Sur **11 153** amendements déposés, 2 222 ont été déclarés irrecevables et 252 retirés avant la discussion. Ce sont donc 8 679 amendements qui ont été examinés.

Denis Jacquat, vice-président de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales ▼

Xavier Bertrand, rapporteur pour avis de la commission des finances sur le projet de loi réforme des retraites ▼

Maxime Gremetz ▲ et Gaëtan Gorce ▼, membres de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales

Dans le dossier législatif consacré à la réforme des retraites sur le site internet de l'Assemblée nationale, l'internaute peut retrouver non seulement l'intégralité des travaux parlementaires, tant en commission que dans l'hémicycle, mais aussi une synthèse de la loi, des liens vers les décrets d'application et une série de liens institutionnels qui constitue dans les faits une sorte de mini-portal de la réforme, à utiliser pour non seulement comprendre le nouveau système mais aussi calculer sa propre retraite.

[35]

Femmes d'artisans, agricultrices,

mères de familles... enfin !

Dans son rapport au nom de la délégation aux droits des femmes, la députée Claude Greff a rappelé la place centrale occupée par les femmes dans le régime de retraite par répartition. Ce constat s'accompagnait de celui d'une inégalité persistante affligeant les pensions des retraitées. La délégation a souhaité que les avantages familiaux reconnus aux femmes ne soient pas globalement remis en cause. Elle a proposé des

améliorations, visant notamment le niveau des pensions de réversion et le maintien, pour les enfants nés après 2004, de la bonification d'assurance attribuée, dans la fonction publique, aux femmes et aux hommes qui n'interrompent pas leur activité professionnelle. Ces travaux ont également permis

des avancées importantes en faveur des agricultrices, des femmes d'artisan et, plus généralement, des mères de famille. Elle a enfin suggéré la prise en compte de la pénibilité particulière de certains emplois féminins.

Un débat *exemplaire*

Pleinement consciente de l'impact considérable de ce texte dans l'opinion, la représentation nationale a été collectivement animée par la volonté d'accorder tout le temps nécessaire au débat et à la confrontation des idées. Refusant, pour une réforme d'une telle importance, de se laisser contraindre par une fausse urgence, l'Assemblée a ainsi vu toutes les sensibilités politiques représentées dans l'hémicycle s'exprimer pleinement. Une assiduité, une philosophie de dialogue et une force de proposi-

tion au bout du compte saluées par le Gouvernement lui-même, le ministre des affaires sociales rendant hommage aux orateurs et aux rapporteurs « héros de cette bataille qui ont siégé du début à la fin ». Le Président Jean-Louis Debré pouvait, le 24 juillet, lors de l'adoption du texte, constater que « ce débat a honoré notre institution en prouvant que l'on peut s'opposer en s'estimant, discuter en se respectant. »

Sur les **455** amendements adoptés, 119 provenaient de la commission des affaires culturelles, 17 de la commission des finances, 33 du Gouvernement, 28 du groupe UMP, 152 du groupe socialiste, 105 du groupe communiste et 1 du groupe UDF.